

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Jean-Pierre BACHELIER, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Eric FROMONT, Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS (à partir du point 6), Loïc de COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

Pouvoirs : Muriel CARUHEL à Jean-Noël GUILBERT ; Bérangère HENNACHE à Emmanuelle DUGAIN.

Absent : Franck BEAUFILS jusqu'au point 5 inclus.

1. Nomination d'un secrétaire de séance.

Romain ANDRIEUX est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin et 10 juillet.

Les PV des 29 juin et 10 juillet sont approuvés à l'unanimité.

3. Marchés publics : procédure d'appel d'offre pour le renouvellement des contrats d'assurance.

A l'unanimité, lancement de la procédure d'appel d'offre pour le renouvellement des marchés d'assurance.

4. Marchés publics : attribution du marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de réflexion de la voirie rue de la ville Géhan.

A l'unanimité, attribution du lot 1 (renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable) à la société SAS Even pour 117 300,00 € HT et du lot 2 (réfection de la voirie) à Colas Centre Ouest pour 88 744,50 € HT.

5. Finances : budget communal : admissions en non-valeurs.

A la majorité (18 pour et 1 abstention) admission en non-valeur d'un titre de 319.98 €.

6. Finances : bilans des services périscolaires 2019 et tarification pour l'année scolaire 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des bilans et fixe les tarifs périscolaires pour 2020/2021 (augmentation d'environ 1.10% avec arrondi supérieur).

7. Désignations : composition du comité consultatif

A l'unanimité, nomination des 45 membres non-élus et 19 membres du conseil municipal au sein du comité consultatif.

8. Elus : délibération sur le droit à la formation

A l'unanimité, approbation des orientations données à la formation des élus et fixation d'un budget maximum de 5000 € par an.

9. Contentieux : recours contre le permis de construire de la résidence sénior : choix de l'appel ou non.

A la majorité (12 pour, 6 contre et 1 abstention), le conseil municipal autorise le Maire à former appel au nom de la commune et de représenter la commune en appel dans le cadre des deux recours contre le permis de construire et autorisation de travaux déposé par la société Heurus et accordé par la commune pour la construction d'une résidence sénior sur le terrain situé au Goulet.

10. Personnel : délibération relative à la mise en place du télétravail.

A l'unanimité, mise en place du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2020 et approbation du règlement.

11. Personnel : extension de la délibération du RIFSEEP aux contractuels.

A l'unanimité, extension de la délibération relative au RIFSEEP à l'ensemble des contractuels, quel que soit le motif de recrutement, et ce dès le début du contrat.

12. Personnel : attribution d'une prime exceptionnelle COVID-19.

A l'unanimité, versement une prime COVID de de 200 € à Mme Gernigon, responsable du CCAS et du SAAD, correspondant au prorata de son temps de travail en présentiel sur la période de confinement.

13. Personnel : création de 2 postes d'apprentis au service sport.

A l'unanimité, recrutement de 2 apprentis préparant en BPJEPS au campus sport de Dinard, au service jeunesse animation /sport du 7 septembre 2020 au 31 août 2021.

14. Personnel : création de postes pour les services périscolaires pour 2020/2021

A l'unanimité, création de 3 postes (21/35^{ème}, 4.5/35^{ème} et 35/35^{ème}) pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021.

15. Associations : convention avec l'association Ludik pour l'année 2020/2021

A l'unanimité, approbation de la convention prévoyant un total de 45 animations pour un montant de 2590 € plus 50 € d'adhésion à l'association.

16. Associations : convention avec Emeraude Events pour l'édition 2020.

A l'unanimité, approbation de la convention avec l'association Emeraude Events dans le cadre de la manifestation prévue du 11 au 13 septembre 2020.

17. Associations : adhésion à l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

A l'unanimité, adhésion à l'ANPCEN et règlement de l'adhésion annuelle de 150 €.